

ÉDITO DU MAIRE :

Chères Corbériennes, Chers Corbériens,

L'année 2015 a été calme sur le plan des investissements. De menus travaux ont été réalisés en régie, grâce au savoir-faire de nos employés municipaux. C'est par le biais du SIVM des deux Corbère, que nous avons pu continuer les travaux de réfection totale des réseaux d'assainissement de la route de Millas à la Place Torcatis et de la rue Foch. Malheureusement nous devons dès que possible intervenir à nouveau sur la rue Joffre pour changer les réseaux d'eau potable et le pluvial ainsi que la réfection de la chaussée, les financements n'ayant pu être disponibles au moment opportun. C'est toujours avec le SIVM, que nous avons mis en route un projet d'aménagement de la Coume afin d'éviter les inondations de notre village. L'étude de réalisation de jardins familiaux est en cours sur les terrains de la station d'épuration. C'est avec le Syndicat Départemental d'électricité que nous continuerons les travaux d'effacement des réseaux et d'amélioration de l'éclairage public. Enfin, c'est avec le Syndicat Intercommunal d'eau potable que nous continuons à améliorer le réseau d'alimentation général, en changeant 2 kms de canalisation en PEHD (PVC), au départ du pont de Bouleternère à St Michel de Llotes. Ces travaux étaient indispensables au vu des nombreuses fuites que nous devons subir tout au long de l'année sur ce réseau vieux de plus de cinquante ans. Un programme de refonte totale des réseaux et d'élimination des branchements en plomb est prévu au prochain budget. Certains d'entre vous ont pu apercevoir que deux forages avaient été effectués. Un derrière le terrain de pétanque et le deuxième sur la route de Thuir, afin d'évaluer les possibilités des besoins en eau potable dans le futur et de ce fait compenser les risques de pannes du forage de Bouleternère. C'est au vu des résultats que le syndicat pourra élaborer un plan d'investissement pour prévoir l'avenir. Enfin, l'Office Public HLM du Département est en train de réaliser quatre appartements à l'emplacement de la maison Fabresse, face à l'épicerie. Les travaux pourraient être terminés vers la fin de l'année. Comme vous pouvez le constater, malgré la cure d'austérité qui nous est imposée, nous continuons à améliorer les conditions de vie de chacun d'entre nous. Pour terminer, je voudrais saluer les nouveaux arrivants qui ont choisi notre Commune, en leur souhaitant la bienvenue et en espérant qu'ils soient satisfaits des services communaux et intercommunaux mis à leur disposition.



Votre Maire,
Henri PUJOL



SOMMAIRE :

L'Écho des écoles - Commerces	p 2
Rétrospective des festivités	p 3
Travaux Communaux	p 3
Solidarité et CCAS	p 4
Rétrospective fin d'année	p 4
Informations pratiques	p 5 et 6



L'ÉCHO DES ÉCOLES

Le Conseil Syndical Jeunes



Le Conseil Syndical des Jeunes élus au mois de juin s'est mis au travail dès la rentrée de septembre. Nos jeunes élus, encadrés par Corinne (Communauté de Communes) et le Comité de Pilotage mettent tout en œuvre pour concrétiser trois projets sur le premier semestre 2016 :

- Solidarité : organisation d'une collecte pour des organismes caritatifs ou humanitaires
- Communication : élaboration d'un journal à diffuser sur les deux communes
- Environnement : nettoyage des deux villages

Et bien d'autres projets encore sur des thèmes différents qu'ils nous dévoileront au fur et à mesure de leurs avancés !

La Bourse aux Jouets

Félicitations à l'Association des parents d'élèves des écoles des deux Corbère qui, grâce à l'organisation de la bourse aux jouets, vêtements d'enfants, vêtements de grossesse et accessoires de puériculture, a permis de récolter 500 € au bénéfice des écoles de nos Communes. Un grand merci à tous pour votre généreuse participation.



COMMERCANTS

Un nouveau commerçant vient de s'installer sur notre Commune :

- Café « Les Gourmands Disent » : 38 Avenue Maréchal Joffre 04-68-92-58-59 Du mardi au dimanche 7h-14h30 et 18h-00h.

Carte variée : Pizzas, Plat du jour fait maison, Paninis, Hamburgers.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

RÉTROSPECTIVE DES FÊTES DE L'ÉTÉ

Les Feux de la St Jean



Le 23 Juin jour de la St Jean avant la grillade offerte par la Municipalité, les enfants de l'école de Corbère-les-Cabanes ont interprété, sous la direction de Maïta, une chanson traditionnelle en catalan. La soirée s'est prolongée autour du traditionnel feu de la Saint-Jean.

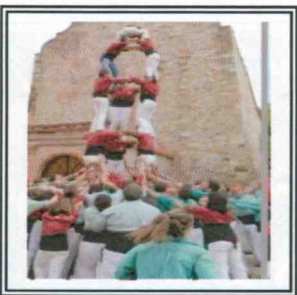


La Fête de la Sainte Marie-Madeleine

Mêlant danse, sport, culture et traditions, les festivités de la Sainte Marie-Madeleine se sont déroulées du 17 au 22 juillet. Se sont succédés tour à tour sur la scène du Parc Cantié les orchestres « Les Casenoves » et « Al Chimist » dans une ambiance chaleureuse et festive.



Pour les plus sportifs, la course pédestre « la Ronde des Dolmens » a été l'occasion pour chaque coureur ou randonneur de découvrir ou redécouvrir le territoire environnant tout au long du parcours proposé.



Le lendemain, le village a eu le privilège d'accueillir la très renommée « colla » des « minyons de Terrassa » de Catalogne Sud et la non moins appréciée jeune « colla » des « Pallagos du Conflent ». Ils ont offert à tous, sur le parking de l'église, un impressionnant spectacle de pyramides humaines à plusieurs étages : les Castells (ou châteaux), au son d'une musique traditionnelle catalane.

TRAVAUX COMMUNAUX

VOIRIE

Travaux de réfection du réseau d'assainissement avenue Maréchal Joffre et remplacement des canalisations concernées.

SÉCURITE CIRCULATION

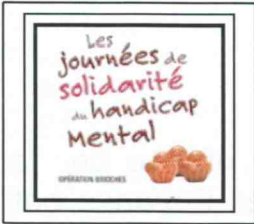
Mise en place d'une zone « 30 » sur l'avenue Joffre démarrant devant l'école maternelle et traversant le village (circulation limitée à 30 Kms / heure sur la zone pour mise en sécurité de la population)



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Remplacement des ampoules éclairage public pour mise en conformité aux normes environnementales

SOLIDARITÉ ET CCAS Opération Brioches



Cette année encore, vous avez été nombreux à participer à la journée de solidarité du handicap mental par l'achat de brioches et ainsi, à participer concrètement aux besoins en matériels nécessaires aux structures de l'ADAPEI.

Les Aînés de Corbère les Cabanes ont été gâtés



Noël a été fêté à l'avance pour les aînés de 70 ans ou plus, qui, encore une fois, ont accueilli avec joie et plaisir les membres du CCAS venus, comme le veut la tradition, leur apporter leur colis de Noël offert par la Municipalité désireuse de faire perdurer cette action de solidarité. Cette année, une mini glacière portable remplie de gourmandises, allant du foie gras aux chocolats traditionnels a régalé leurs papilles.

RÉTROSPECTIVE FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

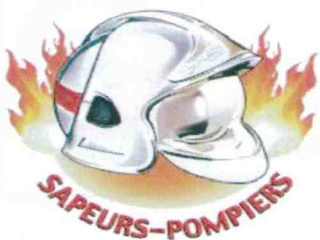
C'est à l'initiative de l'ASP2C (Association du Patrimoine des deux Corbère) et par une succession de dialogues, de monologues et de chants traditionnels catalans, que la chorale l'Estudiantina d'Ille sur Têt a interprété la Pastorale de Mossen Bonafont.

Cette représentation théâtrale et ancestrale de la Nativité a conquis le nombreux public venu à l'église l'écouter pour un vrai moment de recueillement et de fête.

Un apéritif convivial offert par la municipalité et auquel chacun a pu se joindre, a clôturé de la meilleure des façons cette belle après-midi.



Rifle des Sapeurs-Pompiers



Comme chaque année la rifle des sapeurs-pompiers des deux Corbère a terminé cette année 2015. La commune remercie l'ensemble Des Pompiers volontaires pour leur dévouement au quotidien.



INFORMATIONS PRATIQUES



CAUE 66

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ont été créés, dans la plupart des départements, pour permettre aux personnes souhaitant construire, réhabiliter, agrandir

une maison, aménager un terrain, un jardin etc..., de bénéficier gratuitement, de conseils culturels, techniques dans un contexte de liberté d'action. Ils sont juridiquement organisés en associations de droit privé, d'intérêt public et financées par une taxe départementale prélevée sur la construction. Celle-ci garantit une totale indépendance à l'égard de tout système marchand.

Vous souhaitez **construire, agrandir, restaurer, réhabiliter, aménager, clore...** Prenez rendez-vous GRATUITEMENT avec un architecte conseil du CAUE66 le plus en amont possible de votre projet : 04-68-34-12-37

Il vous aidera à :

- Réfléchir à votre programme et à l'organisation de votre projet
- Mettre en place votre projet en respectant son environnement
- Réhabiliter votre bâtiment en tenant compte de ses caractéristiques, de son histoire...
- Comprendre la réglementation et les démarches administratives.

Site internet : <http://www.caue-lr.fr/caue-des-pyrenees-orientales>

Attention ! Conformément à leurs statuts, les techniciens des C.A.U.E. ne réalisent ni esquisse, ni plan et n'assument aucune mission de maîtrise d'œuvre.

DÉFI ÉNERGIE



Le défi "Familles à Énergie Positive" a pour objectif de démontrer que tous ensemble, il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre.

En 2014-2015, les 53 familles participantes ont suivi leurs consommations d'énergie et d'eau. En moyenne, elles ont économisé 16% d'énergie et 20% d'eau.

Au total, sur une année, ce sont près de 86 000 kWh et 518 m³ d'eau économisés. L'objectif des 8% d'économies a été largement dépassé.

Pari réussi, bravo à tous !

Les inscriptions pour la nouvelle édition 2015-2016 du Défi "Familles à Énergie Positive" sont ouvertes !

<http://pyrenees-orientales.familles-a-energie-positive.fr/>

ou contactez l'Espace Info-Energie au 04 68 85 82 18 ou par mail eie.66@cd66.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

La prime d'activité

Depuis le 1er janvier, les Caf versent une nouvelle prestation : la Prime d'activité. Elle complète les ressources des travailleurs aux revenus modestes.

La Prime d'activité succède à la prime pour l'emploi et au RSA activité. Elle est destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle – salariés et travailleurs indépendants. Elle est également accessible dès 18 ans, et peut être attribuée aux étudiants ainsi qu'aux apprentis qui perçoivent, durant au moins trois mois, un salaire mensuel de 893 euros net minimum.



Son montant est calculé en fonction de la composition et des ressources du foyer. Il varie donc en fonction de votre situation.

Cela assure une fiabilité dans le versement de la prestation et, donc, une plus grande stabilité financière des bénéficiaires.

Autre spécificité : les démarches se font entièrement en ligne. Plus besoin de formulaire papier, de pièces justificatives à envoyer. Simulation du montant, demande de la prestation ou déclaration de ressources... désormais, toutes les démarches sont accessibles sur le site caf.fr, 24h/24, et 7j/7. Cette simplification accélère et personnalise le traitement de votre dossier. Ce qui ne vous empêche pas d'être accompagné par les partenaires ou les agents de votre Caf. A noter : si vous percevez le Rsa et que vous débutez une activité, vous n'avez aucune demande à faire. Continuez à effectuer votre déclaration trimestrielle : la Caf calculera automatiquement

Le passage à la TNT



Qui est concerné ?

Le passage à la TNT en HD bénéficiera à tous les téléspectateurs à compter du 5 avril 2016. L'évolution de la norme de diffusion de la TNT concerne **tous les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau** (individuelle ou collective). En France, plus d'un foyer sur deux est concerné.

Les opérateurs câbles et satellite effectueront le changement de norme de diffusion à la même période. Les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés par le passage à la TNT HD **le 5 avril 2016**.

Pour être prêt le 5 avril 2016, trois actions sont nécessaires :

- Si vous recevez la TNT par une antenne râteau, il faudra avoir un équipement compatible avec la HD pour continuer à recevoir la télévision.
- Si votre équipement n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer, vous devrez toutefois vous munir d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4
- Si votre équipement est déjà compatible, vous devrez seulement effectuer une opération de recherche et mémorisation des chaînes le 5 avril 2016.

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le 0970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).